



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

## Rencontres des animateur bois-énergie

14-15 novembre 2013 - PARIS

### RESUME de l'atelier 1

#### Atelier 1. Mieux valoriser le suivi des projets de chaufferies

- évaluation du temps passé selon les étapes du projet
- relecture de documents techniques
- rédaction de livrables
- variabilité selon le type de projets

Animateur/Référent : Claire RUSCASSIE (Solagro)

Secrétaire : Vincent RICHARD (Midi Pyrénées Bois)

---

#### 1. Fonctionnement général des structures quant à ce suivi :

C. RUSCASSIE (Solagro) introduit l'atelier en explicitant le mode de fonctionnement dans son association en ce qui concerne le suivi des projets :

- Temps estimé pour l'élaboration d'une **note d'opportunité (NO)** : 3 à 4 jours
- **Registre ou « main courante » tenu avec tous les contacts** (questions et réponses apportées, coordonnées du contact)

C. COULET (Nord Picardie Bois) rapporte les spécificités de fonctionnement sur son territoire :

- 2 postes financés
- Comptabilisation du **nombre de NO**
- **Réunions mensuelles d'un comité de pilotage avec la Région et l'ADEME**

A cette occasion, un compte-rendu oral des contacts et de l'avancement des projets est effectué. Les financeurs peuvent même s'impliquer dans la relecture des cahiers des charges d'études, l'analyse des offres pour les études de faisabilité et les travaux. Un bureau d'études thermiques (BET) est missionné par l'ADEME et la Région pour l'accompagnement global des projets de réseaux de chaleur. V. RICHARD fait remarquer qu'un suivi aussi fréquent par les financeurs est peu répandu car très chronophage.

En ce qui concerne le soutien aux projets par questions/réponses, il faut **passer par l'écrit au maximum** selon V. RICHARD (Midi Pyrénées Bois) pour laisser des traces et valoriser ce temps passé. Cela peut se faire sous forme d'e-mails, d'avis ou de notes émis sur les projets, par exemple. Il indique que ces réponses « au cas par cas », sur des questions très variables et souvent pointues, sont une vraie plus-value de l'animateur, qui lui semblent insuffisamment valorisées envers l'extérieur et notamment les financeurs.

E. CASENOVE (Bois énergie 66) explique que des **conventions d'accompagnement** sont signées avec le maître d'ouvrage (MO). Cela permet de personnaliser le suivi et de le valoriser comptablement et financièrement.

L. PAIS (Atlanbois) explique qu'un **rapport d'activité global** est produit annuellement pour mentionner toutes les activités de suivi de projets effectués. Tous les contacts pris sont, par ailleurs, listés au sein d'une base de données.

---

C. PENAUD (Communes forestières du Var) signale que sur son secteur les financeurs trouvent qu'il y a **trop de temps passé** à l'accompagnement de projets trop peu nombreux. Les financeurs suggèrent la recherche plus intensive de nouveaux Maîtres d'Ouvrages (MO) par du démarchage de type commercial. Ils demandent à ce que la durée de rédaction de NO passe de 3-4 jours à 1 jour. Cela ne favorise pas le soutien spécifique de chaque projet, alors que les MO sont demandeurs d'études et d'accompagnement plus approfondis. En dessous de 80 kW, il n'y a pas de production d'une NO. Pour les projets supérieurs à cette puissance, il y a une NO seulement si le maître d'ouvrage est très incertain et a besoin d'aiguillage ; mais il y a presque toujours une étude de faisabilité.

Le coût associé à la NO est de 250 € à la charge du MO.

Sur son association, on été identifié **5 grands axes/missions** pour lesquels des heures/journées de travail sont associées.

E. PERRUSSEL (PNR du Morvan) explique qu'elle produit un **suivi analytique**, non par projet accompagné (nominativement) mais par type de sujet :

- Approvisionnement
- NO
- Accompagnement des MO
- Bilan et suivi d'installations.

Mais tous les contacts sont notés sur un même projet. Une comptabilité analytique est effectuée : soit chaque jour numériquement, soit sur papier et reportée sur ordinateur.

L. PAIS trouve ce suivi par grande tâche intéressant pour eux, pour voir sur quel domaine ils ont travaillé et pour pouvoir mieux **modifier/réorienter les priorités**.

V. BOULNOIS MARIEN (A petits pas) explique qu'une simple **lettre d'engagement** par le MO en début de mission ne s'avère pas toujours suffisante pour bien cadrer ses interventions.

### **2. La question des notes d'opportunité (NO)**

D. PUECH (Bois énergie 15) s'interroge sur la pertinence d'élaborer des études de faisabilité, au regard du niveau de détails de certaines NO. En ce qui concerne les **projets de moins de 100 kW** de puissance bois, il suggère qu'il y ait un passage direct entre NO et avant-projet du BET. Il pense que la note d'opportunité est indispensable pour rédiger correctement le Cahier des Charges (CDC) de l'étude de faisabilité et cadrer correctement la mission du BET pour les projets moyens et importants. Mais cette note sera moins détaillée qu'une plus petite chaufferie, il s'agit plutôt de structurer/orienter le projet.

V. RICHARD relate que, dans son expérience, les NO ont été ramenées d'une quinzaine de pages à **4-5 pages**, pour éviter qu'elles soient redondantes avec les études de faisabilité.

Y. BEAUJARD (ADEAS-CIVAM 72) prend en charge les projets de moins de 300 kW. Elle a fait le choix de produire des **NO assez complètes** pour un aiguillage bien complet du maître d'ouvrage (MO), l'étape « **étude de faisabilité** » n'est suggérée que pour les **projets complexes**.

C. RUSCASSIE explique les NO sont moins pointues et donc moins chères que les études de faisabilité, mais qu'elles permettent de **sensibiliser le MO aux spécificités du bois-énergie** et de **proposer des visites** pour les illustrer si besoin.



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

C. COULET explique qu'en Picardie, l'ADEME et la Région demandent un **NO** de Nord Picardie Bois **avant de financer une étude de faisabilité** et ainsi vérifier la pertinence du projet avant de financer une étude plus coûteuse.

C. PENAUD informe que dans les notes et études une **analyse thermique** avec propositions d'amélioration du bâtiment est intégrée obligatoirement.

### **3. Légitimité/Rôle de l'animateur face aux autres acteurs :**

C. RUSCASSIE signale que la **limite entre le métier d'animateur et assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)** n'est pas évidente à trouver.

Elle explique leur **difficulté à être légitime** pour intervenir sur les **projets de puissances importantes**.

D. HERNANDEZ (Défis ruraux) explique qu'il est sollicité pour produire un **CDC pour la Maîtrise d'œuvre**, mais que c'est en-dehors de ses missions, cela correspond au travail d'un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** ou un **Conseiller en Energie Partagée (CEP)**.

E. PERRUSSEL signale qu'en tant que PNR, sa structure est légitime dans ce cas de figure sur son territoire.

D. PUECH oriente ce type de demande vers : « Cantal Ingénierie et territoires ».

V. RICHARD note que les missions d'assistance aux communes dans les Conseils Généraux peuvent apporter ce type de soutien.

Y. BEAUJARD pense qu'une secrétaire de mairie sait faire des consultations pour de la Maîtrise d'œuvre.

L. PAIS suggère **d'aiguiller les communes vers une autre commune** qui a déjà réalisé un tel projet.

V. RICHARD rappelle qu'un **maître d'œuvre** lui semble presque toujours indispensable en vue de l'application de la loi MOP. La définition du chantier et la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), c'est le travail d'un Maître d'oeuvre.

C. PENAUD suggère qu'il faut **savoir s'arrêter** et dire au MO quand les missions dépassent celles de l'animateur. Claire est d'accord avec ces propos.

C. COULET déplore de ne pas être informée des projets quand il y a l'implication d'un BET. Le **MO** et les **financeurs** doivent donc faire en sorte de **garder l'animateur dans le circuit**.

C. PENAUD rappelle qu'une **fiche de synthèse du projet** (en annexe), signée par l'animateur, est indispensable dans le dossier de demande de financement. En Pays de la Loire, L. PAIS informe que c'est la même situation.

D. PUECH explique que ce sont eux qui font monter les dossiers de demande de subvention, donc qu'ils ont un regard sur tous les dossiers.

C. RUSCASSIE pense qu'il faudrait **mieux travailler avec les financeurs** pour plus de communication et de suivi des projets.

L. PAIS explique que cet accompagnement du projet est détaillé dans la convention avec le MO.

E. CASENOVE explique qu'ils procurent un accompagnement mais pas une assistance (pas un AMO). Mais cet accompagnement payant dérangeait les financeurs : cela va peut-être changer en 2014. NO, pré-diagnostic (plus complets) et convention d'accompagnement sont inclus dans la mission bois-

énergie (donc co-financés par les fonds publics). Par contre, il y a des actions « hors mission bois-énergie », comme les formations, qui doivent s'auto-financer.

C. COULET aurait besoin de clarifier ce rôle et sa possibilité juridique.

C. RUSCASSIE suggère que le CIBE travaille sur cette possibilité et son cadre juridique.

#### **4. Variabilité des suivis**

Constat général : l'accompagnement des projets de chaufferies est extrêmement variable en temps.

D. PUECH pense que cette variabilité n'est pas à mettre en avant. C. COULET pense qu'il faut tout de même montrer que cet accompagnement « sur mesure » est indispensable (aider davantage les MO dont les services sont moins à l'aise), et si on le fait pas, qui le fait ?

### **Synthèse des débats :**

#### **- Le niveau de présence au long du projet et sa formalisation**

- **Signature par le maître d'ouvrage** de lettre d'engagement (pas toujours suffisant), de conventions d'accompagnement personnalisées (très intéressant). Peut-être une mission du CIBE ?
- **Fiche de synthèse obligatoire** rédigée par l'animateur dans le dossier de demande de subvention (PACA et Pays de la Loire) est un moyen d'inscrire l'animateur dans tous les projets. Si on découvre le projet, on se fait transmettre l'étude de faisabilité et autres éléments du dossier, et on fait la fiche de synthèse sur cette base.

#### **- Le temps d'accompagnement des projets et sa valorisation**

Faire du cas par cas, répondre à des questions très variées et souvent pointues, c'est bien, mais comment valoriser ces **contacts** ?

- **main courante/BDD** ou autre solution pour bien recenser tous les contacts
- faire des avis ou notes **écrites** pour laisser des traces
- **convention** globale d'accompagnement
- **suivi étroit avec les financeurs** : 1 comité de pilotage par mois ! (peu répandu car trop chronophage)

Le suivi du **temps passé** :

- certains ont une **mission globale**, pas de demande de justifier le temps passé sur les différentes tâches
- d'autres ont une **comptabilité analytique**, par grand type de tâche : promotion/appro/NO/accompagnement des MO/bilans et suivis de chaufferies...

Il ne faut pas détailler pas « tant de jours passés sur le projet DUPONT », mais afficher un temps moyen. En effet, le temps nécessaire au suivi est extrêmement variable et il faut rester prudent sur la communication à ce sujet. On peut argumenter globalement sur le fait que cet accompagnement personnalisé (plus de temps avec les MO peu compétents) est indispensable pour que les projets sortent, et si on ne le fait pas qui le fera ?



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

- **Les notes d'opportunité :**

- rôle note d'opportunité/étude de faisabilité
- niveau de détail des notes

Les échanges montrent des pratiques différentes d'une région à l'autre, d'une structure à l'autre. Cette diversité n'est pas gênante puisque les animateurs, les maîtres d'ouvrage et les financeurs s'y retrouvent.

- **Légitimité des animateurs dans le suivi :** aller jusqu'où ? Par exemple, aider à consulter sur la Maîtrise d'œuvre ? Environ la moitié des participants le font. D'autres animateurs proposent aux communes de s'appuyer plutôt sur les personnes dont c'est la mission : les Services de la Commune, les CEP, mission d'assistance aux communes du CG, Missions d'ingénierie, AMO...

**En annexe :** Fiche de synthèse de projets bois en PACA

**Idées pouvant être approfondies par la commission « Animation Bois-énergie » du CIBE :**

- ➔ Aider à la mise en place d'un document de convention d'accompagnement personnalisé
- ➔ Solliciter l'ADEME pour une homogénéisation de la légitimité des animateurs à suivre tous les projets (en tout cas collectifs et tertiaires). (La demande de note de synthèse pour tous les projets en PACA et Pays de Loire semble très intéressante et pourrait être généralisée.
- ➔ Réfléchir au cadre juridique de l'animation bois-énergie